

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2018

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Adrien CHEVALLET, Michaël STEHLIN, Adjoints, Laurent NAZAIRE, Florent FAVRE, Christophe TRABICHET, Marlène BONDAZ, Céline CHEVALLET, Sylvain ROCHY, Sophie CHATELAIN, Carole CURSAT.

Absents excusés : Romain GURLIAT (pouvoir à Céline CHEVALLET), Ghislain TRABICHET, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ (pouvoir à Michaël STEHLIN), Carole CURSAT

Absent : Julien CHATELAIN

Secrétaire de séance : Marlène BONDAZ

Le compte rendu du 12 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

I – MOTION DE SOUTIEN PROJET DE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SUR LA COMMUNE DE VAILLY

Madame le Maire expose à l'assemblée:

Le Conseil Municipal a pris connaissance, lors de la réunion du 12/09/18, de la volonté de la société Cap Vert Energie de développer une centrale hydroélectrique sur le territoire de la commune au lieu-dit Le Lavouet.

Considérant que ce projet répondrait aux objectifs de la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, considérant l'intérêt de ce projet pour le développement de l'économie locale, considérant que ce projet permettrait de valoriser le territoire communal et de mettre en valeur ses atouts naturels, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, exprime son soutien au projet de création d'une centrale hydroélectrique sur son territoire par la société Cap Vert Energie, sous réserve qu'elle obtienne toutes les autorisations administratives nécessaires.

II – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL MAISON DES SERVICES AVEC HALPADES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les négociations engagées avec la société Halpades pour trouver un accord satisfaisant pour les deux parties et mettant un terme au contrat concernant les locaux de l'ancienne Maison des Services dans le bâtiment « Le Sureau ». Elle rappelle également la délibération du 10 octobre 2007 par laquelle le Conseil Municipal décidait la suspension du paiement des loyers dus à Halpades pour ces locaux.

Aux termes de nouveaux échanges, la société Halpades propose un protocole transactionnel visant à mettre un terme au différend et accepte, à titre dérogatoire, de mettre fin au contrat de location à la date du 30 septembre 2018 sans indemnité de résiliation anticipée. En contrepartie, la Commune devra s'acquitter de deux trimestres de loyers, soit la somme de 14 242,88 euros, renoncer au dépôt de garantie d'un montant de 3 061 euros versés à la signature du contrat, et accorder sa garantie financière sur la totalité des prêts à souscrire par Halpades pour la transformation du local en 2 logements locatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes du protocole transactionnel proposé par la société Halpades.

III – CONVENTION AVEC LE CDG 74 POUR LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le Conseil Municipal, vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux, considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif.

IV – ACQUISITION DES TERRAINS NÉCESSAIRES A L'AMÉNAGEMENT ET AU CHEMINEMENT PIÉTONS AU PR 12.900 AU LIEU-DIT PIMBERTY

Monsieur Adrien Chevallet, deuxième adjoint, ne participe ni à la discussion ni au vote.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accord (selon convention signée avec TERACTION du 06/10/2016) de la COMMUNE DE VAILLY pour l'achat des parcelles :

- G 613p, lieudit "Pimberty" d'une contenance de 8 m²
- G 614p, lieudit « Pimberty » d'une contenance de 19 m² (surface estimée dans l'attente du relevé de géomètre après les travaux).

Propriétaire : M. Joseph CHEVALLET. Montant de la vente : 540,00 € (sur la base de 20 €/m²)

Madame le Maire précise que la société TERACTION, suite à la mission qui lui a été confiée pour les acquisitions foncières relatives à l'aménagement et le cheminement piétons au PR 12.900 – Lieu-dit Pimberty, lui a bien transmis la promesse de vente signée.

Il y a donc lieu de régulariser ces acquisitions par acte administratif établi par TERACTION.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de délibérer sur l'acquisition ci-dessus énumérée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour acquérir les terrains ci-dessus désignés, les crédits nécessaires à cette acquisition étant inscrits au budget.

V – PPT PLANSUET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'amélioration des points d'eau sur l'unité pastorale de Plansuet, par l'installation de deux citernes supplémentaires de 5 m³ pour garantir un niveau d'eau constant pour le bétail. Cette augmentation et une bonne répartition des points d'eau sur le site permettraient aux bêtes d'occuper toute la superficie.

L'ensemble de l'alpage serait ainsi équipé de plusieurs points d'eau répartis sur le site, qui seraient protégés pour une bonne étanchéité et qui permettraient une préservation des sols et une bonne gestion de la ressource.

Madame le Maire indique que le montant des dépenses est estimé à 2 672,00 euros hors taxes et indique que la Commune peut solliciter dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer, une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes ainsi que du FEADER.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- **Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes sollicitée**
35,00 % 935,00 €
- **Subvention du FEADER**
35,00 % 935,00 €
- **Autofinancement de la Commune**
30,00% 802,00 €

le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Madame le Maire d'installer deux citernes supplémentaires sur l'unité pastorale de Plansuet pour un montant total de travaux de 2 672,00 € HT, sollicite auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention au taux le plus élevé possible, sollicite auprès du FEADER une subvention au taux le plus élevé possible, s'engage à respecter le règlement financier de la REGION AUVERGNE RHONE ALPES et du FEADER en matière d'amélioration pastorale, s'engage à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de cette opération, s'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention ou l'arrêté d'attribution de subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes, s'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant au moins cinq ans.

VI – PPT PERTUIS DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du captage d'eau de l'unité pastorale de Pertuis, par le changement des tuyaux existants et leur enfouissement plus profond par une tranchée réalisée par une pelle-araignée, sur une longueur de 450 ml.

Une reprise partielle du captage serait réalisée avec un périmètre de protection et une nouvelle cuve de 5 m³ serait mise en place afin de réguler le niveau de l'eau, pour assurer une quantité constante pour le bétail.

Madame le Maire indique que le montant des dépenses est estimé à 7 126,00 euros hors taxes et indique que la Commune peut solliciter dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer, une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes ainsi que du FEADER.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- **Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes sollicitée**
35,00 % 2 494,00 €
- **Subvention du FEADER**
35,00 % 2 494,00 €
- **Autofinancement de la Commune**
30,00% 2 138,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Madame le Maire d'installer deux citernes supplémentaires sur l'unité pastorale de Pertuis pour un montant total de travaux de 7 126,00 € HT, sollicite les mêmes subventions et s'engage sur les mêmes termes que la demande de subvention faite pour le PPT de Plansuet.

VII – VIREMENTS DE CREDITS ET DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget 2018 du service des eaux, en section d'investissement, sont insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Constructions	2313	- 30 600.00		
Autres			2158	+ 21 600.00
Dépôts et caution.			1641	+ 9 000.00
TOTAL		- 30 600.00		+ 30 600.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Rappel agenda :

- La cérémonie intercommunale pour le centenaire du 11 novembre aura lieu à Reyvroz à 10h, la cérémonie devant le monument aux morts de Vailly est prévue à 11h30.
- 13 novembre à 20h à la salle communale : conférence santé animée par Madame De Beaucorps, médecin généraliste, en partenariat avec la Fondation Pilèje.
- 8 décembre à 9h30 : assemblée générale de l'ASA des 3 Becs
- 16 décembre : repas des aînés

Réunions :

Madame le Maire informe qu'elle a participé avec d'autres élus de la Communauté de Communes au congrès des intercommunalités qui a eu lieu cette année à Deauville.

Travaux en cours :

L'entreprise Colas interviendra les 12 et 13 novembre prochain pour la réfection de la route des Aix.

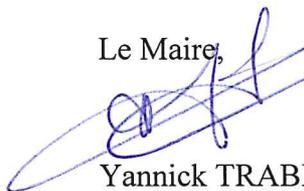
Chalet du Sciard : les panneaux solaires ont été installés, les travaux intérieurs (cabine de douche, tubage de la cheminée...) suivront.

Réseau d'eau : de nombreuses fuites sont détectées sur le secteur du Lavouet et des Charges, les habitants seront prévenus des coupures d'eau nécessaires pendant la nuit. Par ailleurs, l'achat d'une mini pelle et d'un nouveau détecteur de fuites est envisagé afin d'optimiser les conditions de travail des employés communaux.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au vendredi 14 décembre 2018 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 H 45.

Le Maire,


Yannick TRABICHET

